



Luxembourg, le 14 novembre 2011

Dossier suivi par Christiane Huberty
 Secrétaire de la Commission de l'Education nationale,
 de la Formation professionnelle et des Sports
 Tél. : + 352 466 966 341
 Fax : + 352 466 966 364
 Courriel : chuberty@chd.lu

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
 Entrée le:

15 NOV 2011

Monsieur Laurent Mosar
 Président de la Chambre des Députés

Monsieur le Président,

Me référant à ma lettre du 13 juillet 2011, j'ai l'honneur de vous informer qu'au cours de sa réunion du 10 novembre 2011, la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports a examiné les deux motions du 13 juillet 2005 de Monsieur Henri Kox figurant sur son rôle des affaires et portant sur la réévaluation du sport à l'école et la lutte contre l'inactivité physique et l'obésité, ainsi que sur l'évaluation du rôle de l'Etat dans l'orientation et la coordination des activités parascolaires sportives (cf. relevé repris en annexe).

Ayant pris connaissance à la même occasion de l'extension du plan d'action national « Gesond iessen – méi bewegen » dans le domaine spécifique de l'activité physique, extension approuvée par le Gouvernement en Conseil lors de sa réunion du 10 juin 2011, la Commission a conclu que les deux motions précitées sont devenues caduques. Elle recommande par conséquent de les retirer du rôle des affaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Ben Fayot

Président de la Commission de l'Education nationale,
 de la Formation professionnelle et des Sports